

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Accumulateurs nickel cadmium

Code Eural	16 06 02*
Code déchet	187000

DESCRIPTION

Accumulateurs industriels au nickel-cadmium et piles contenant un électrolyte alcalin

Les piles au nickel-cadmium de la marque SAFT peuvent être collectées gratuitement en Belgique par Bebat.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Pas de batteries au mercure
- Pas de batteries au plomb
- Pas de batteries alcalines
- Pas de batteries au lithium
- Pas d'appareils électriques
- Pas de batteries d'onduleurs et d'autres appareils électroniques
- Pas d'objets étrangers tels que bois, plastique, chiffons

Conditions d'emballage :

- Les accumulateurs sont bien fermés et l'emballage est étanche.
- Ces accumulateurs doivent être étanches pour être transportés, conformément à la législation ADR, et ne sont donc pas autorisés en vrac sur palette. Quand les batteries sont livrées dans des accubox, elles ne peuvent pas dépasser le bord de ceux-ci. L'accubox ne peut pas contenir de liquide libre.
- Quand les batteries sont livrées dans des accubox, elles ne peuvent pas dépasser le bord de ceux-ci.
- L' accubox ne peut pas contenir de liquide libre ou de matériel absorbant.
- Soit les batteries sont déchargés, soit les bornes sont protégées contre les courts-circuits.
- Le poids maximal d'un accubox avec batteries est de 450 kg.